



## Grand excès de vitesse et potentielle prescription

Par **tydexe**, le **16/06/2026** à **10:21**

Bonjour,

le **3 juillet 2025**, je commettais un grand excès de vitesse à **155kmh** sur la RN4 limitée à **80kmh**.

Flashé de dos par un radar automatique, je m'attendais à recevoir rapidement une convocation pour une audition au commissariat. Ce n'est qu'hier, à **2 semaines de la date d'anniversaire**, que j'ai reçu un courrier d'un procès verbal de convocation en vue d'une **audition libre**.

Je regrette cet excès mais ne m'attendais pas à une convocation si tardive.

Le problème aujourd'hui est que mon solde de point s'élève à 6/12. Autrement dit, un retrait de 6 points m'exposerait automatiquement à une annulation de permis (contre une "simple" suspension dans ce type de procédure).

**J'ai alors plusieurs questions :**

- Ai-je tout intérêt à passer un stage de récupération de point au plus vite pour m'éviter une annulation de permis ?
- Les délais pourraient-ils me permettre de classer le dossier dans la zone de prescription ?
- Dans ce cas de délit de grand excès de vitesse, je suis probablement non identifié sur le

cliché du radar ; quelle importance ?

Merci à tous et bonne journée.

Hugo

Par **Lag0**, le **16/06/2026** à **12:08**

Bonjour,

Si l'infraction date du 3 juillet 2025, pourquoi parlez-vous de prescription (nous sommes le 16 juin) ?